

## Procès verbal du conseil municipal du vendredi 10 avril 2015 à 19 h.

**Présents** : Mmes AUDIGIER S., ARZALIER B., GARCIA M., SALADINO I.

MM. SARTI G., JAUFFRE M., ALEXANDRE J., DESCOURS J., FARGIER G., BERARD T.

**Absent** : MAZON D.

Mme SALADINO Irène a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

### 1) **Approbation du projet de procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2015.**

Vote : unanimité.

### 2) **Vote du taux 2015 des trois taxes** : Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.

Augmentation de 2,5 % de chaque taux :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Taux 2014	Taux d'imposition 2015 (+2,5 %)	Produit fiscal envisagé pour 2015
TH	414 200	5,58	<b>5,72</b>	23 692
TFB	465 300	7,05	<b>7,23</b>	33 641
TFNB	8 100	49,21	<b>50,44</b>	4 086
CFE				0
			<b>Produit fiscal attendu</b>	<b>61 419 €</b>

Compte tenu des allocations compensatrices versées par l'Etat (4 528 €), le produit fiscal global attendu pour 2015 est de 61 419 € + 4 528 € = 65 947 €

**Vote** : 7 voix pour, 3 voix contre (Descours J., Arzalier B., Saladino I.)

### 3) **Subvention aux associations 2015 :**

Lutte cancer,	55 €	Vote : unanimité
Lutte tuberculose	55 €	Vote : unanimité
Syndicat agricole	90 €	Vote : unanimité
Association de pêche	45 €	Vote : unanimité
ACCA	115 €	Vote : unanimité
Béalière	110 €	Vote : unanimité
Don du sang	140 €	Vote : unanimité
ADMR	250 €	Vote : unanimité
Club des Bons moments	350 €	Vote : unanimité
Amitié Randonnées,	485 €	Vote : unanimité
Jeunesse sportive Hautes Cévennes	70 €	Vote : unanimité
Avenir de St Pierre	180 €	Vote : 3 voix pour (Jauffre M., Garcia M., Fargier G.) voix prépondérante du maire. ; 3 voix contre (Alexandre J, Saladino I., Sarti G.), quatre abstentions (Audigier S., Mazon D., Arzalier B., Bérard T.).

### 4) **Participation communale pour les collégiens qui effectuent un voyage scolaire à l'étranger.**

Maël CORBIN, élève au collège de Montpezat-sous-Bauzon, a participé au voyage à Barcelone du 23 au 27 mars 2015. La dépense à la charge de la famille est de 200 €. Une participation communale est demandée. L'aide allouée a été fixée à 80 €. Vote : unanimité.

Mme AUDIGIER Sybille été élue Présidente de séance. Vote unanimité.

## 5) Comptes administratifs 2014, comptes de gestion 2014.

### a) Budget général

**fonctionnement** : (Exercice) dépenses : 165 462,84 € ; recettes : 252 573,57 € ; Résultat exercice (excédent) : 87 110, 73 €, Résultat cumulé (excédent) : 181 231, 14 €

**investissement** : (Exercice) Dépenses : 99 671,21 € ; recettes : 91 546,39 € ; Résultat exercice (déficit) : 8 124,82 €. Résultat cumulé (excédent) : 109 385,98 €.

Compte tenu des restes à réaliser, le besoin de financement en investissement est de : 106 515,98 €.

Affectation : 106 515,98 € au compte 1068 ; 74 715,16 € au compte OO2. Résultats en concordance avec le compte de gestion de la Trésorière. Vote : unanimité. (le maire ne participe pas au vote du CA.)

### b) Budget «Eau et Assainissement» :

**fonctionnement** : (Exercice) dépenses : 33 282, 96 € ; recettes 35 170 € ; excédent exercice : 1 887,04 €, Résultat cumulé (excédent) : 4 795,80 €

**investissement** : (Exercice) Dépenses : 59 741,18 € ; recettes : 95 286,31, € ; Résultat exercice (excédent) : 35 545,13 €. Résultat cumulé (déficit) : 24 728,16 €.

Compte tenu des restes à réaliser, le besoin de financement en investissement est de : 3 398,23 €. Affectation : 3 398,23 € au compte 1068 ; 1 397,57 € au compte OO2. Résultats en concordance avec le compte de gestion de la Trésorière. Vote : unanimité. (le maire ne participe pas au vote du CA.)

### c) Budget «Local commercial»

**fonctionnement** : (Exercice) dépenses : 0 € ; recettes 3 268,62 € ; excédent exercice : 3 268,62 €, Résultat cumulé (excédent) : 3 268,62 €

**investissement** : (Exercice) Dépenses : 0 € ; recettes : 3 259,56 € ; Résultat exercice (excédent) : 3 259,56 €. Résultat cumulé (déficit) : 27 700,62 €.

Besoin total de financement en investissement : 24 432 €.

Affectation : 3 268,62€ au compte 1068. Résultats en concordance avec le compte de gestion de la Trésorière. Vote : unanimité. (le maire ne participe pas au vote du CA.).

## 6) Convention de prestation de services avec la communauté de Communes «Ardèche des Sources et Volcans».

Il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention entre la commune et la CDC. Cette convention est liée à l'ouverture de la résidence Seniors. La commune intervenant de façon régulière pour l'entretien extérieur de la résidence (espaces verts) et de façon ponctuelle pour l'entretien intérieur et les éventuels travaux de petites réparations. La commune facturant le coût de ces prestations (temps et fournitures) à la CDC. Le paiement intervenant en décembre de chaque année sur la base d'un état récapitulatif. Vote : unanimité.

## 7) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux.

**Comité syndical du syndicat mixte Ardèche Claire** du jeudi 12 mars à 18 H 00.

Adhésion de la CDC « Ardèche des Sources et Volcans, Transfert du domaine public fluvial, convention 2015 SAGE, Avenant à la convention PAPI 2012/214, Valorisation et pose repères de crues, Validation des projets 2015 Contrat de rivière, bilan activité du Syndicat, Compte de gestion et compte administratif 2014, régime indemnitaire, BP 2015.